

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 4 décembre 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, M. Bourguignon, J. Personnaz ; S. Baud, R. Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : T. Eudes donné à S. Baud, G. Vilmint donné à M. Genoud, S. Pérou donné à C. Arhuero

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks

Le secrétariat a été assuré par : C. Seifert

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	14
Dont pouvoirs	03

N° 2025-65

RURALITE- Convention pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral de la Thuile

La commune de Beaumont assistée de l'ONF autorise le pâturage sur une partie de son territoire.

L'unité pastorale dont il est question comprend des pâturages dont la désignation est la suivante :

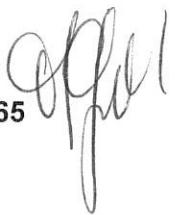
- Forêt communale de Beaumont
- Territoire communal de Beaumont
- Parcelles forestières relevant du régime forestier n° H, I et J
- Parcelles cadastrales : section oC n° 0067, 0068
- Lieu-dit « La Thuile »

La surface à laquelle les parties se réfèrent et qu'elles déclarent bien connaître est de : 6ha

Un plan de localisation est annexé à la présente convention.

Les parcelles forestières sont constituées de pelouses d'altitude et de prairies à usage agricole (des suites d'une exploitation forestière ayant réouvert à l'alpage), environnées de peuplements ouverts de futaie, taillis, bosquets, et pré-bois.

N° 2025-65

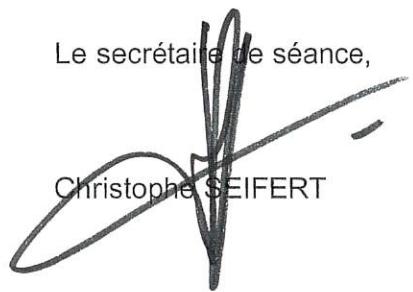


Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral de La Thuile

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Christophe SEIFERT



Le maire,

Marc GENOUD




Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,